

## Master Aled et profession d'administrateur judiciaire

Par **Omnes Vulnerant**, le **21/06/2019** à **12:23**

Bonjour à tous, que pensez-vous de la création du Master ALED , Administration et Liquidation des Entreprises en difficulté, et quel impact sur l'avenir de la profession d'administrateur judiciaire?

Cette voie m'intéresse Énormément mais les professionnels semblent inquiets pour l'avenir. Est-ce une voie selon vous porteuse ou à éviter?

Merci pour vos conseils et avis.

Par **MorganM**, le **22/06/2019** à **17:05**

Bonjour,

Ce master date de quelques années il me semble non?

Pour quelles raisons les professionnels sont-ils inquiets de l'avenir de la profession?

Pour ma part, j'ai été un temps intéressé par ce master et je trouve qu'il s'agit là d'une bonne voie même si je n'ai pas vraiment d'éléments concrets pour l'affirmer. Je sais néanmoins que c'est une profession difficile d'accès car la sélection est assez rude. Néanmoins les matières étudiées sont - pour ceux qui aiment la matière - passionnantes au niveau de la technicité juridique.

Par **Xdrv**, le **22/06/2019** à **19:06**

Bonjour,

Quasiment tous les administrateurs judiciaires sont débordés et qu'à terme la profession va s'ouvrir davantage car le nombre d'entreprises en difficulté ne cesse de croître. Aussi les débats portent souvent sur le fait d'encadrer davantage leurs honoraires.

Ainsi la concurrence devrait augmenter et les rémunérations diminuer bien que resteront selon moi très élevées.

En effet c'est une profession dont l'accès est très limité pour l'instant mais je pense qu'en multipliant les stages et autres expériences rien n'est impossible, surtout en sortant d'un tel

diplôme.

De plus il y aura toujours du travail en lien avec les entreprises en difficulté, que ce soit en tant qu'avocat, en tant que juriste dans une banque ou bien dans des compagnies d'assurance. La majorité des avocats en la matière sont spécialisés dans la défense des créanciers car c'est aussi le plus simple, il suffit de collectionner les titres exécutoires et les procédures. En revanche il n'y a, en proportion, que très peu d'avocats spécialisés dans la défense du débiteur en difficulté. Peut être une piste à envisager.

Par **Omnes Vulnerant**, le **22/06/2019** à **19:35**

Merci à tous pour vos réponses et à Marcu pour cette réponse éclairée.